



Conseil Municipal du 22 septembre 2025
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 031-213105844-20250922-DELIB2025064-DE



Délibération 2025-064

Subvention à l'Association Ecurie Automobile du Villemurois

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 septembre 2025.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Christine POMMEREUL,
Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE,
M. Philippe VIGUIÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT,
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER,
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Philippe SANCHEZ,
M. Farid MASMOUDI a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN.

Conseillers absents

M. Patrice BRAGAGNOLO
Mme Louise MICHARD

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 21 | Pouvoirs - 06 | Membres absents - 02

Exposé

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Ecurie Automobile du Villemurois a déposé une demande de subvention dans le cadre, notamment, du 26^{ème} rassemblement des belles mécaniques en date du 18 mai 2025.

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'attribution d'une subvention forfaitaire de 201€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle à hauteur de 400€ à l'association Ecurie Automobile du Villemurois pour l'année 2025.

Monsieur le Maire rappelle que les Conseillers Municipaux présents dans les organes dirigeants d'une association ne doivent pas prendre part au vote.

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 601€ correspondant à une subvention forfaitaire de 201€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 400€ à l'association Ecurie Automobile du Villemurois pour l'année 2025 ;
- **D'imputer** cette dépense au chapitre 65 du budget primitif 2025 ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 24 | Contre – 00 | Abstention – 03

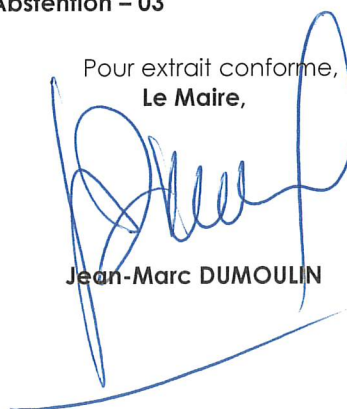
La Secrétaire de séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN